

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Sudvinbio
05 juillet 2016
Restaurant L'Industrie 34000 Montpellier

Le Conseil d'Administration a décidé de réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 5 juillet 2016 les adhérents de Sudvinbio régulièrement convoqués.

ADHERENTS :

Etaient présents :

Collège Producteur :

M. ARLES Claude, M. BORDES Philippe, Mme BRUEL, Nathalie M. COSTE Jean Fred, M. COSTON Philippe, M. D'ALLAINES Philippe, Mme DURAND Sabine, M. DIDERON Pierre, M. FRANCKET Julien, M. GUIGUE Claude, M. GUIRAUD Patrick, M. JAUFFRET Pierre, M. JULIEN Thierry, Mme LIGNERES Anne, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. MICHELON Régis, Mme PASTOURET Virginie, M. PONS Dominique, M. SALMONA Guy, Mme TEISSERENC Marie, M. VENTURE Jean-Pierre

Pouvoirs producteurs :

De M. PUGIBET, M. COULLOMB, M. KLEIN à M. GUIRAUD

De M. JOLY, M. CAZES à Mme. TEISSERENC

De M. BETTONI à M. BORDES

De Mme COSTE, M. SOULIÉ à M. JULIEN

(pouvoirs non valides : de Mme JAUSSAUD à M V JOLY et de Mme DE CROZALS, M. BOUCABEILLE à Mme BOURRIER du fait de l'absence de V JOLY et S BOURRIER)

Collège Négociant :

M. AZAN Olivier, M. DELHON François, M. FRELIN Jacques, M. LEPERCHOIS Fabien, M. RICCHARME Nicolas, M. VERDEIL Thomas

Pouvoir négociant :

De M P GERARD à M O AZAN

INVITES :

Mme MATEOS et M. DESOLI (FIMAC), M. ERNOUL (SER), Mme BERGER (SUD ET BIO), Mme DULENC (CRA LR), Mme N COLIN (DRAAF), Mme C RICHER (INAO) M N WEBER (INAO)

PRESENTS au titre des salariés de Sudvinbio

B. ABBIATE, C VIMONT, T DUCHENNE

EXCUSES :

N Constant et V Pladeau (Sudvinbio), M. BOURDANOVE (SER), Mme E ABOUCHAR (DRAEL)

Rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Je suis heureux de vous accueillir pour notre AG ordinaire 2016. Je suis également heureux d'accueillir pour la première fois nos collègues vignerons bio de la partie Midi-Pyrénées de notre nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

L'année écoulée a été riche en événements et décisions et les chantiers ouverts sont nombreux, preuves du dynamisme de notre Association.

Dans le cadre de notre AG extraordinaire, vous venez de valider l'ouverture de nos statuts aux vignerons bio de Midi Pyrénées, ce qui permettra à nos collègues de Midi Pyrénées de rejoindre Sudvinbio, d'être représentés au sein de notre Conseil d'Administration et de bénéficier des services de notre association. Cette ouverture sera riche d'échanges et de partage d'expériences sur le plan technique et commercial. Elle renforce le rôle d'interlocuteur incontournable de Sudvinbio pour la filière vins biologiques. Le processus de fusion des Régions suit son cours et le rapprochement des différentes instances professionnelles bio n'est pas terminé.

Il est important que Sudvinbio soit représenté dans les nouvelles instances de gouvernance régionale de la bio et j'y veillerai. Notre filière régionale conforte sa première place nationale en viticulture biologique et se doit d'être présente dans les instances décisionnelles de cette nouvelle région.

Cette fusion est porteuse de projets pour répondre aux attentes de nos collègues de Midi Pyrénées. Sudvinbio est ouvert à un dialogue constructif avec les partenaires de Midi Pyrénées pour trouver les meilleures formes de construction de projets collaboratifs.

L'édition 2016 de Millésime Bio s'est bien déroulée avec le maintien du visitorat du salon dans un contexte d'absence de FIA, d'une journée de grève de transport aérien et de Vinisud 3 semaines après notre salon.

Le salon Millésime Bio poursuit sa fonction de place incontournable de marché pour les vins biologiques à l'échelle internationale et nos exposants 2016 ont répondu à une écrasante majorité (77% sur 374 réponses) contre l'hypothèse d'un jumelage de dates et lieu avec Vinisud. A leur demande, nous avons rencontré nos collègues représentants du Conseil d'administration de Vinisud afin d'évoquer le jumelage des dates des deux salons.

Afin de maintenir l'identité des deux salons et de favoriser les synergies, Sudvinbio a proposé à Vinisud de positionner le salon Vinisud soit juste avant, soit juste après le salon Millésime Bio et sans recouvrement de dates entre les deux salons. Après cette rencontre, Vinisud a décidé de manière unilatérale de positionner Vinisud du dimanche 29 au mardi 31 janvier 2017 au Parc Expo de Montpellier. Face à cette situation, le Conseil d'Administration de Sudvinbio a voté à une très large majorité le transfert de Millésime Bio 2017 au Parc des Expositions de Marseille-Chanot du 30 janvier au 1er février 2017. Ce projet est la garantie de continuer à gérer un salon des vins bio spécifique et au service des professionnels. Il est porteur d'un nouveau développement du salon

L'implantation à Marseille offre plusieurs avantages :

- une implantation dans la 2^{ème} ville de France, située à 150 km à l'Est de Montpellier, avec la culture et la dynamique liée à la dimension de la ville et une infrastructure hôtelière conséquente,
- un aéroport international bien desservi avec un hub low cost,
- un seul hall regroupant tous les exposants

Sud de France
Concernant le marché, les prix des vins bio en IGP et certaines AOP se construisent et nous faisons même face à des pénuries de produits sur certains segments. A l'inverse, la situation est difficile pour les Côtes du Rhône. Ceci conforte l'importance de nos deux rendez-vous annuels sur le marché situés avant Millésime Bio pour faire le point et échanger des informations entre professionnels. Je rappelle que seuls des mécanismes de contractualisation ou d'accord sur les prix entre l'amont et l'aval, reconnaissant et prenant en compte les coûts de production et les contraintes du marché, permettront de limiter les fluctuations des marchés et leurs excès à la hausse ou à la baisse. Ce chantier est ouvert.

Sur ce plan, nous allons améliorer l'offre de services de Sudvinbio aux adhérents en proposant dès cette année des fiches de vente de vins et dans le futur la mise en place d'un extranet adhérent qui permettra de répondre à de nombreuses demandes dont celles d'échanges d'infos sur des lots de vins.

Parmi nos chantiers futurs, il en est un qui me tient à cœur, c'est celui d'augmenter notre nombre d'adhérents. Plusieurs vignerons ne connaissent pas encore forcément nos missions et nos activités. C'est un véritable plan d'actions qu'il faut mettre en œuvre et j'appelle tous nos adhérents à faire connaître notre Association. Ce sont nos meilleurs ambassadeurs.

Sur le plan réglementaire nous avons récemment saisi l'INAO d'une demande d'autorisation d'usage du vinaigre comme moyen de lutte contre le black rot et nous continuons notre veille sur les autres dossiers : évolution des règlements UE et internationaux, dossier cuivre.

Les dossiers ouverts en matière d'acquisition et de diffusion de références techniques sont nombreux. Outre les activités habituelles des postes d'ingénieurs conseils sur l'actualisation des liste d'intrants compatibles avec les différents cahiers des charges, je citerai les projets en cours concernant le travail du sol, la lutte contre la flavescence dorée et la gestion innovante des populations microbiennes dans le cadre d'une œnologie bio.

En matière de communication, nous travaillons à la mise au point de différents spots de web-TV sur les atouts et les avantages de la viticulture biologique à destination des professionnels et du grand public. Vous découvrirez fin 2016 ces clips vidéos conçus pour une diffusion sur internet : durée de 2mn30, avec une forme interactive de consultation.

La prospective de la filière vins bio coordonnée par France Agrimer et l'IHEV arrive à la fin de sa phase nationale prévue pour fin septembre 2016. Cette phase sera poursuivie par une déclinaison régionale qui sera finalisée au plus tard en juin 2017. Nous aurons les premières restitutions de ce travail à la fin de 2016 pour le national, et nous aurons à nous prononcer prochainement sur le choix du scénario que nous souhaitons privilégier pour le futur de la filière.

Nous avons également finalisé le transfert de nos bureaux dans un nouveau bâtiment acheté au nom de Sudvinbio sur crédit et avec un montage financier neutre pour les finances de l'Association. Je vous inviterai en fin d'AG à venir les découvrir.

La conduite de toutes nos actions ne serait pas possible sans l'implication de nos salariés et sans le soutien actif du Conseil Régional, de la DRAAF et de France Agrimer que je tiens à saluer et à remercier. Je remercie également nos nombreux partenaires mobilisés dans des projets collaboratifs notamment sur la partie technique : Chambres d'Agriculture, IFV, ICV, INRA, Inter Rhône, ITAB.

L'agriculture biologique jouera un rôle important dans le développement de notre Région. A nous de l'accompagner.

 Le Conseil d'Administration de Sudvinbio, que je remercie pour son soutien et son engagement, et moi-même nous nous y attachons

Merci de votre attention

Rapport d'activités 2015

T. Duchenne présente le rapport d'activités 2015 et la représentativité des adhérents de Sudvinbio à l'échelle régionale. Ce rapport d'activités n'amène pas de commentaires particuliers.

Rapport financier 2015

M. DESOLI et Mme MATEOS (FIMAC) présente le bilan et le compte d'exploitation. M. Ernoul (collaborateur de M Bourdanove) présente son rapport de commissaire aux comptes sur la comptabilité 2015. T Duchenne rappelle la ventilation des sources de financements et notamment les subventions des bailleurs de fonds (DRAAF LR, Conseil Régional LR, France Agrimer) en fonction des actions. Ces différents exposés n'entraînent pas de commentaires particuliers.

Rapport d'orientation 2016

T. Duchenne présente le rapport d'orientation 2016 avec les différentes activités et le budget prévisionnel correspondant (voir détails dans le document distribué lors de l'AG). Il précise la localisation des zones viticoles biologiques sur le périmètre de la nouvelle région. Il rappelle que certaines activités sont déjà passées (Millésime Bio 2016) et présente les activités à venir. Il fait un point sur les activités d'animation de la commission filière viti bio de Sud et Bio et du chantier national de prospective des vins bio (finalisation de l'échelon national en septembre 2016 et de la déclinaison régionale LR au plus tard en juin 2017).

En l'absence de N Constant, T Duchenne détaille le programme d'action viticole 2016 : expertise et expérimentation. En matière d'expertise, les actions concernent les formations, les visites des adhérents, l'actualisation des sites internet Sudvinbio et Sud et Bio, la rédaction d'une synthèse sur les bénéfices environnementaux de la viticulture biologique, la rédaction de l'article flavescente dorée dans l'ouvrage sur la viticulture biologique ITAB-France Agricole, la rédaction de la synthèse des enquêtes sur la gestion de la flavescente dorée par les viticulteurs biologiques. La recherche expé viticole porte sur la lutte contre la F dorée et l'optimisation des itinéraires techniques de travail du sol. Ce dernier thème mené en partenariat avec l'IFV, la FR-CUMA et la CDA34 fait l'objet d'un financement du Conseil Régional et du FEADER. N Constant encadre le travail de 2 stagiaires en mémoire d'ingénieur sur chacun des thèmes de recherche expé.

JP Venture (Mas de la Séranne) demande quelle est la position de Sudvinbio sur les desherbants bio comme le Beloukha. P Guiraud (PG) répond que SVB est contre. S Dulenc précise que pour que le produit soit autorisé, il faudrait changer le règlement européen pour que la substance figure en annexe du règlement. La firme commercialisant le produit déclare que c'est une substance autorisée, mais ce n'est pas le cas.

Brice Abbiate (remplaçant de Valérie Pladeau) détaille le programme d'actions du poste œnologie qualité pour 2016 : animation, expertise et expérimentation. L'animation est réalisée selon les différents axes du programme Agir pour la bio : Axe 1 veille technique et réglementaire sur la vinification bio, Axe 2 observatoire des volumes à la récolte, aide à l'élaboration des process de vinification bio, la coordination de l'organisation de la filière alcool bio et l'étude de la structuration d'une filière vinaigre bio, axe 4 organisation des conférences au salon Millésime Bio et actualisation de la fiche « qu'est ce qu'un vin bio ». L'expérimentation concerne la maîtrise et gestion innovante des populations microbiennes en bio, projet financé par la Région et qui fait l'objet d'un partenariat avec l'ICV, l'IFV, Inter Rhône et la CA 66.



C Vimont rappelle le bilan des actions presse sur le salon Millésime Bio 2016. Ces actions presse doivent se développer vers la recherche de partenariats et si possible le développement des relations presse vers la presse grand public France et vers la presse européenne. Pour cela, il est nécessaire de fournir du contenu à la presse et donc d'investir dans une étude ou un sondage chaque année. Ce sera le cas en 2016 avec le lancement d'une étude commanditée auprès de l'INRA et de SupAgro sur l'emploi en viticulture biologique avec une approche quantitative et qualitative. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une présentation à la presse en conférence de presse à Paris en octobre 2016 en préparation du salon Millésime Bio 2017.

T Duchenne présente les actions d'animation de la filière prévue sur 2016. Il présente la structure du budget prévisionnel à partir du tableau récapitulatif des financements. Il fait état de la subvention Région FEADER qui accompagne les actions de promotion communication des vins bio. Cette subvention rend nécessaire l'obtention d'un prêt court terme auprès du Crédit Agricole afin de couvrir les besoins de trésorerie à court terme créés par cette subvention.

L'AG ordinaire de Sudvinbio donne l'autorisation à son Président et son Conseil d'Administration de réaliser un prêt court terme au Crédit Agricole sur 2016 pour faire face au besoin de trésorerie de l'Association au titre de la réalisation des activités de l'Association. L'AG ordinaire de Sudvinbio donne pouvoir à son Président pour signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce prêt.

Un débat s'engage sur Millésime Bio 2017 à Marseille.

JP Venture, administrateur à l'AOC Languedoc, précise qu'il est d'accord pour la délocalisation de Millésime Bio et que l'AOC Languedoc s'est prononcée contre l'annualisation de Vinisud. Il précise que la situation crée une mauvaise image de Sudvinbio mais que SVB n'est pas responsable et qu'il faut communiquer. L'AOC Languedoc n'a pas voté de subvention de l'ODG à Vinisud. Le coût des stands sera donc doublé.

F Delhon (Domaine Bassac) insiste sur la nécessité de communiquer. Adhésion group recrute pour Vinisud fin janvier.

J Frelin (Terroir Vivants) pense qu'effectivement il est indispensable de communiquer plus vers les exposants et les visiteurs plus que vers la presse.

PG précise qu'il est conscient de la situation qui est compliquée. SVB a communiqué et continuera de communiquer. SVB n'a eu aucune info de Montpellier Events et de Vinisud avant le lancement de leurs dates de salon. La solution est donc Marseille pour 2017 et tout est ouvert pour 2018. La situation n'est pas agréable mais Vinisud n'a pas laissé le choix et Montpellier Events n'a pas été clair. Le salon à Marseille est organisé par les vignerons d'Occitanie en restant sur les mêmes concepts. Il existe un stand Sud de France à Prowein à Dusseldorf, donc pourquoi pas un stand Sud de France à Marseille.

S Durand (Domaine La Triballe) précise que SVB a toujours eu ce problème avec Adhésion group, qu'elle est heureuse d'aller à Marseille et qu'il faut bien redire à la presse que Millésime Bio est un salon de vignerons pour des vignerons organisé par des vignerons.



Montant des cotisations 2016 à Sudvinbio

La proposition du CA de Sudvinbio à l'AG pour les tarifs d'adhésion 2016 est la suivante :

Montant adhésion si vous souhaitez être exposant à Millésime Bio 2017 (certification AB obligatoire):

Modalités de calcul	producteur	cave coop	metteur en marché
1. montant de base pour un producteur en AB (€ TTC)	302	439	610
2. montant variable : nombre d'hl en AB : _____ x 0,113 €/hl TTC (volume en AB plafonné à 3000 hl pour une cave particulière et 5000 hl pour une cave coopérative)			
3. si vous êtes adhérent à un Civam bio ou un GAB déduire <u>80 euros</u> de la cotisation civam bio et <u>fournir un justificatif</u>			
Total à payer = 1 + 2 – 3 (TTC)			

Montant adhésion si vous ne souhaitez pas être exposant à Millésime Bio 2017 :

(à noter : les producteurs en conversion (C1,C2 ou C3) peuvent adhérer) :

Modalités de calcul	producteur	cave coop	Metteur en marché
1. montant de base (€ TTC)	121	242	363
2. si vous êtes adhérent à un Civam bio ou un GAB déduire <u>80 euros</u> de votre cotisation et <u>fournir un justificatif</u>			
Total à payer (1-2) (TTC) :			

Afin de faciliter le travail administratif, la somme à déduire pour les CIVAM Bio et les GAB est forfaitaire et unique pour tous les départements.

Election du nouveau Conseil d'administration de Sudvinbio

5 postes sont à renouveler en 2016 (4 collège producteurs et 1 collège négoce) et conformément aux statuts modifiés en AGE 2016 2 postes sont créés (1 pour le collège producteur et 1 pour le collège négoce). Au total, il faut donc élire 5 membres du collège producteur et 2 membres du collège négoce.

Liste des sortants

Collège producteurs : Emmanuel Cazes, Marie Teisserenc, Christian Leperchois, Claude Guigue

Collège négoce : Nicolas Richarme

Les candidats suivants se sont déclarés avant la réalisation du vote :

Collège producteurs : Emmanuel Cazes (Domaine Cazes), Marie Teisserenc (Famille Fabre), Guy Salmona (Château Laurou), Julien Franclet (SAS La petite Gascogne), Claude Guide (Château Balazut)

Collège Négoces : Nicolas Richarme (SARL Vignoble Bastet), Fabien Leperchois (SARL Biodynamic Wine)

Chaque candidat se présente et présente ses motivations pour intégrer le CA de Sudvinbio.

Pour les deux collèges, le nombre de candidats correspondant exactement au nombre de postes, Patrick GUIRAUD propose à l'AG de voter sans bulletin secret pour l'ensemble des postes d'administrateurs. L'AG accepte cette proposition à l'unanimité.

L'AG vote à l'unanimité et sans abstention pour les candidats.

L'élection du bureau de Sudvinbio se fera à l'occasion du premier Conseil d'Administration suivant l'AG.

Résolutions soumises aux votes

1 acceptation du rapport d'activités 2015

voté à l'unanimité

2. Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport général du commissaire aux comptes, l'AG approuve les comptes arrêtés au 31/12/2015, à savoir le bilan, le compte de résultats, l'annexe tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport. En conséquence, elle donne quitus de leur gestion aux administrateurs

voté à l'unanimité

3. L'Assemblée décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice 2015 qui se traduit par un excédent de fonctionnement de 102 000€74 euros

voté à l'unanimité

4. Après avoir entendu la présentation du rapport d'orientation 2016, l'AG approuve le budget prévisionnel tel qu'il a été présenté.

Voté à l'unanimité

5. Sur proposition du CA, le montant du tarif d'adhésion à Sudvinbio validé par l'AG pour 2016 est le suivant :

Montant adhésion si vous souhaitez être exposant à Millésime Bio 2017 (certification AB obligatoire):

Modalités de calcul	producteur	cave coop	metteur en marché
1. montant de base pour un producteur en AB (€ TTC)	302	439	610
2. montant variable : nombre d'hl en AB : _____ x 0,113 €/hl TTC (volume en AB plafonné à 3000 hl pour une cave particulière et 5000 hl pour une cave coopérative)			
3. si vous êtes adhérent à un Civam bio ou un GAB déduire <u>80 euros</u> de la cotisation civam bio et <u>fournir un justificatif</u>			
Total à payer = 1 + 2 – 3 (TTC)			

Montant adhésion si vous ne souhaitez pas être exposant à Millésime Bio 2017 :

(à noter : les producteurs en conversion (C1,C2 ou C3) peuvent adhérer) :

Modalités de calcul	producteur	cave coop	Metteur en marché
1. montant de base (€ TTC)	121	242	363
2. si vous êtes adhérent à un Civam bio ou un GAB déduire <u>80 euros</u> de votre cotisation et <u>fournir un justificatif</u>			
Total à payer (1-2) (TTC) :			

Voté à l'unanimité

L'Assemblée Générale, ayant épuisé l'ordre du jour, est clôturée par P Guiraud à 17h30, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par deux membres du Conseil d'Administration.